Hollande assassine la langue française : mobilisation générale !

écrit par Christine Tasin | 16 juin 2015

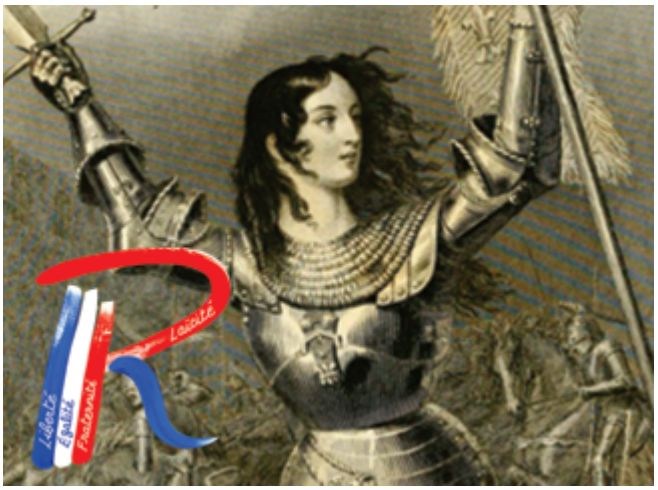

Hollande vient de rappeler un de ses engagements de campagne : il prévoit la réunion du Parlement en Congrès afin de modifier l'article 2 de la Constitution qui dit que la langue de notre pays est le français.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/06/04/vers-un-projet-de-loi-constitutionnelle-pour-ratifier-la-charte-des-langues-regionales_4647527_823448.html

On appréciera particulièrement la rhétorique du député de Guadeloupe :

> *De son côté, Victorin Lurel, député PS de Guadeloupe, qui avait déposé en 2008 une proposition de loi en ce sens, estime que « c**haque citoyen doit pouvoir pratiquer la langue ou les langues de sa culture, de ses aïeux, de son terroir** (…) Cette reconnaissance de **notre diversité culturelle** (…) est aujourd'hui le plus sûr moyen de favoriser l'égalité, de préserver l'identité républicaine et de garantir notre unité*

nationale ».

http://www.bvoltaire.fr/sebastienjallamion/nos-dirigeants-envisagent-de-tuer-langue-francaise,182115

On pourra lire tout notre dossier sur le sujet et notamment, pour les arguments à utiliser :

http://resistancerepublicaine.com/2014/non-a-la-ratification-de-la-charte-europeenne-des-langues-regionales-et-minoritaires/

http://resistancerepublicaine.com/2014/coup-de-chapeau-a-la-liste-bleu-marine-dajaccio-qui-refuse-la-charte-des-langues-regionales-et-minoritaires/

http://resistancerepublicaine.com/2014/charte-des-langues-regionales-temoignages-1-par-jean-lafitte/

On rappellera que les langues régionales ont déjà toute leur place dans les établissements scolaires, dans la vie quotidienne… et qu'il n'est point besoin de les rendre possibles pour la justice, la police, l'enseignement, les administrations… ce qui risque de coûter très très cher en frais de traduction (entre autres) à un pays qui est déjà surendetté…

La ratification par les 3/5 des députés et sénateurs réunis en congrès n'est pas sûre ; Hollande a besoin des voix des Républicains et du Modem. C'est donc sur eux qu'il faut mettre le paquet. Inutile de gaspiller salive, timbres et courriel pour ceux qui appartiennent au PS et à leurs alliés écolos, tout acquis à la ratification. Idem pour les députés du FN qui voteront contre, forcément, en bons jacobins.

Il y a 577 députés, dont 290 pour la majorité gouvernementale et ses alliés, et 348 sénateurs dont 151 pour la majorité présidentielle. Soit un total pour Hollande de 441. Il lui faut 555 voix pour ratifier l'ignoble Charte… Sans doute que Modem et Udi voteront pour la modification de la Constitution,

ce sont de grands européistes, anti-France pour la plupart. Mais il demeure beaucoup d'UMP qui, par attachement à la France souveraine, par amour de notre langue, ou tout simplement par opportunisme politique, ne voteront pas ce que demande Hollande. Il faut les conforter et les encourager dans cette voie et il faut également que Sarkozy et les différentes permanences de l'ex-UMP soient saturés de demandes, de courriels, de coups de téléphone, de demandes de rendez-vous à propos de cette ratification.

Tout est possible ! Hollande avait annoncé que se passerait de la même façon la modification de la constitution permettant le droit de vote des étrangers, abandonné a priori au moins pour le moment, tant il était sûr de perdre. S'il lance à nouveau l'idée de la Charte, indépendamment des pressions européennes qu'il a dû recevoir c'est sans doute qu'il a fait ses comptes et qu'il estime possible de l'emporter.

A nous de faire un gros travail d'information et de pression pour qu'il perde et que la France gagne !

Si vous ne l'avez jamais fait c'est le moment de demander un rendez-vous à votre député à sa permanence. les députés doivent être assaillis de lettres, de protestations, de demandes pour que le français demeure la seule langue officielle de notre pays.

Il est essentiel d'interpeller chaque député pour expliquer que son vote, sur le coup, sera examiné à la loupe et que sa réélection en dépendra.

Ecrire à Sarkozy :

Vous pouvez lui adresser votre courrier au choix: au conseil constitutionnel (2, rue de Montpensier 75001 Paris), à l'adresse où se trouve son bureau (77, rue de Miromesnil – 75008 Paris ou au siège des Républicains : **238 rue de Vaugirard – 75015 Paris**(Métro : ligne 12, station Vaugirard)

01 40 76 60 00 http://www.republicains.fr/contact

Vous pouvez aussi écrire à Juppé, abondance de biens ne nuit pas !

– LISTE DES DÉPUTÉS
http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/liste_alpha.asp?legislature=14

– Liste des Sénateurs par ordre alphabétique
http://www.senat.fr/senateurs/senatl.html

Christine Tasin